

Rentrée 2026-2027

DU 18 MAI AU 15 AOÛT 2026

NOUVEAUTÉ  
ÉTUDE  
DIRIGÉE

ATELIER  
MANUEL

ATELIER  
LECTURE

INITIATION  
SPORTIVE

ATELIER  
SCIENTIFIQUE

ATELIER  
CULTUREL

SORTIES  
PÉDAGOGIQUES

Inscriptions péri  
et extra scolaires

RESTAURATION / ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES / CENTRE DE LOISIRS



INSCRIPTIONS DÉMATÉRIALISÉES EN 3 ÉTAPES  
SUR RDV À COMPTER DU 1 MAI



[www.aulnay-sous-bois.fr](http://www.aulnay-sous-bois.fr)



# Où faire mes démarches ?

## ÉTAPE 1 :

### CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF ET CALCUL DU QUOTIENT 2026/2027

- En ligne sur le Portail Famille du 01/05/2026 au 15/08/2026 inclus
- OU : Sur rendez-vous en Mairie ou Mairies annexes à partir du 18/05

## ÉTAPE 2 :

### INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

- En ligne sur le Portail Famille du 18/05/2026 au 15/08/2026
- OU : Dépôt des dossiers COMPLETS à l'IFAC ou en Mairie / Mairies annexes du 18/05/2026 au 14/08/2026 inclus

## CENTRE ADMINISTRATIF

14/16 boulevard Félix Faure - Tél. : 01.48.79.63.63 poste 6029 ou 6009

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h.  
Samedi matin de 8h30 à 12h.

### HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.  
Samedi matin de 9h00 à 11h30.

## MAIRIES ANNEXES

Lundi, mercredi, et vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00  
Mardi et jeudi : 9h-11h30 / 13h30-17h00 - Fermé le samedi

### Mairie annexe Ambourget

2 Place de la Victoire  
Tél. : 01.48.79.41.18

### Mairie annexe Galion

38 rue Georges Seurat  
Tél. : 01.48.79.41.19

### Mairie annexe Sud

79 avenue de la Croix Blanche  
Tél. : 01.48.79.63.63  
Poste 6201

### HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
Fermé le samedi

En raison de la durée de la procédure d'enregistrement et de saisie des informations relatives à l'instruction des dossiers, il conviendra de se présenter environ une demi-heure avant la fermeture des structures.



# Emploi du temps de la semaine scolaire

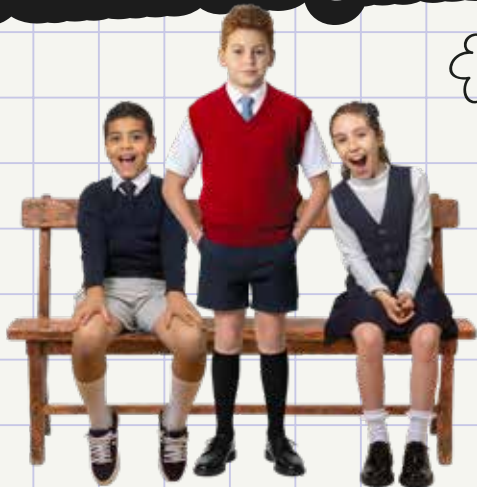


	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>7h30 &gt; 8h30</b>	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DE LOISIRS	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MATIN
<b>8h30 &gt; 11h45</b>	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
<b>11h45 &gt; 13h45</b>	PAUSE MÉRIDIENNE	PAUSE MÉRIDIENNE		PAUSE MÉRIDIENNE	PAUSE MÉRIDIENNE
<b>13h45 &gt; 16h30</b>	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
<b>16h30 &gt; 18h00</b>	ÉTUDE DIRIGÉE OU ACCUEIL DU SOIR	ÉTUDE DIRIGÉE OU ACCUEIL DU SOIR		ÉTUDE DIRIGÉE OU ACCUEIL DU SOIR	ÉTUDE DIRIGÉE OU ACCUEIL DU SOIR
<b>18h00 &gt; 19h00</b>	ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL DU SOIR		ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL DU SOIR



# Dossier administratif pour le calcul du quotient

La constitution du dossier permettant le calcul du quotient familial\* peut se faire directement sur le portail famille, ou sur rendez-vous dans la structure administrative la plus proche de chez vous. **Cette première étape est indispensable avant toute inscription.**



## DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR

- **Livret de famille ou acte de naissance des enfants** (récent) accompagné de la pièce d'identité du parent qui se présente.
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (facture d'eau, de gaz, d'électricité...). Pour les personnes hébergées : fournir une attestation de l'hébergeant accompagnée d'une pièce d'identité.
- **Justificatif de situation professionnelle des deux responsables ou du parent isolé** : derniers bulletins de salaire, justificatif France Travail, KBIS de moins de 3 mois et/ou document de création d'entreprise (professions libérales, artisans, commerçants ou auto-entrepreneurs), justificatif de retraite.
- **Attestation de PAIEMENT de la CAF datant de moins de 3 mois.**
- **Avis d'impôts** : avis d'imposition récent(s), ou de situation déclarative à l'impôt sur le revenu pour les deux responsables en cas de vie commune.
- **Pour les familles d'accueil** : attestation d'accueil récente du ou des enfant(s) placé(s) au sein de la famille.
- **En cas de divorce ou de séparation** : copie de la décision de justice mentionnant la garde des enfants et leur domiciliation.
- **Un RIB** (en cas d'adhésion au prélèvement bancaire).

\*Toutefois, les familles d'accueil ne pourront pas faire le calcul du quotient familial en ligne en raison des spécificités des dossiers

# Inscriptions aux activités

- *Accueil matin & soir*
- *Restauration • étude dirigée • Accueil loisirs (mercredi & vacances)*

Le retrait et le dépôt du dossier d'inscription pour la restauration scolaire, l'étude dirigée, les activités péri-scolaires et les centres de loisirs se font dans la structure administrative la plus proche de votre domicile (mairies annexes, centre administratif ou sur le portail famille) ou directement auprès de l'IFAC **du 18 mai au 15 août 2026**

## ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION ET ÉTUDE

- L'enfant peut être inscrit entre 1 à 4 jour(s) fixe(s) par semaine lors des jours d'école.
- Pour toute modification, merci de contacter l'IFAC.

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'inscription du mercredi se fait pour l'année ou pour une période.

- **En journée complète** (avec restauration)  
Arrivée de 7h30 à 9h /  
Départ de 16h à 19h
- **En demi-journée matin** (avec restauration)  
Arrivée de 7h30 à 9h /  
Départ à 13h30
- **En demi-journée l'après-midi** (sans restauration)  
Arrivée à 13h30 /  
Départ de 16h à 19h

## PIÈCES À FOURNIR - INSCRIPTIONS

- La fiche de calcul du quotient familial établie en mairie lors de la constitution du dossier administratif, ou imprimée si le calcul a été effectué en ligne sur le portail famille.
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour (ORIGINAL + PHOTOCOPIES DES PAGES VACCINS).
- L'attestation d'assurance extrascolaire pour l'année scolaire 2025-2026.
- Une photo d'identité collée sur la fiche sanitaire

La non-inscription des enfants aux activités sera facturée avec une majoration tarifaire de 50% du tarif plafond, par activité, par jour.

# Facturation enfance et famille



## *Ce qui change*

### **À PARTIR DE SEPTEMBRE 2026**

Une facture unique regroupera désormais :

- Crèche
- Restauration scolaire
- Centres de loisirs (périscolaire et extrascolaire)
- Classes de découverte

Objectif : simplifier vos démarches administratives



## *Période transitoire – Été 2026*

### **POUR LES PRESTATIONS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2026 :**

- Aucun prélèvement automatique
  - Vous recevrez :
    - Une facture
    - Puis un avis de somme à payer (2 à 3 mois après) de la trésorerie de Sevrans
- Le paiement devra être effectué à réception de cet avis Paiement



## *Modes de paiement disponibles :*

- Espèces
- Chèque
- Carte bancaire (portail famille ou sur site)
- Chèque CESU

### **DATE INDICATIVE :**

- Facture : vers le 10 juillet 2026
- Date limite de paiement : 10 août 2026

À partir de septembre 2026

Si vous optez pour le prélèvement automatique :

Une nouvelle autorisation SEPA devra être complétée (disponible sur le portail famille)



## *Important*

- Aucun rappel ne sera envoyé en cas d'impayé
- Les dossiers seront transmis directement à la trésorerie de Sevrans
- Un accompagnement pourra être proposé en cas de difficulté

**POUR TOUTES QUESTIONS**  
Contactez la Direction des Finances :  
[regie-centrale@aulnay-sous-bois.com](mailto:regie-centrale@aulnay-sous-bois.com)  
01 48 79 63 63 - Cellule Régie

# Vacances scolaires accueil de loisirs

## INSCRIPTIONS

- Sur le portail famille.

- **Auprès de l'Ifac** (55, rue du 11-Novembre)  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,  
Tél. : 01 48 66 27 17.

- **Dépôt des fiches de réservation  
en mairie/mairies annexes**  
pendant les périodes d'inscriptions

**MÉMO  
À CONSERVER**

## PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

**TOUSSAINT DU 14/09/2026 AU 03/10/2026**

*Permanences au centre administratif uniquement  
le 26/09/2026 et le 03/10/2026*

**NOËL DU 16/11/2026 AU 05/12/2026**

*Permanences au centre administratif uniquement  
le 28/11/2026 et le 05/12/2026*

**HIVER DU 04/01/2027 AU 23/01/2027**

*Permanences au centre administratif uniquement  
le 16/01/2027 et le 23/01/2027*

**PRINTEMPS DU 01/03/2027 AU 20/03/2027**

*Permanences au centre administratif uniquement  
le 13/03/2027 et le 20/03/2027*

**ÉTÉ DU 31/05/2027 AU 19/06/2027**

*Permanences au centre administratif uniquement  
le 12/06/2027 et le 19/06/2027*

*En cas de changement d'établissement scolaire en cours d'année  
(radiation, déménagement, transfert privé IME...), désinscription des  
activités obligatoires à faire auprès de l'IFAC.*



**Direction de l'Enfance Jeunesse**

10 rue Roger Contensin - 93600 Aulnay-sous-Bois

Tél. : 01 48 79 41 62